



ETUDE GEOTECHNIQUE

Etude préalable de 2 parcelles à
bâtir

PHASE PRINCIPES GÉNÉRAUX
DE CONSTRUCTION (G1 PGC)
Norme NF P 94500

« Loi Elan »

Parcelles n°AB 0591 et AB 0592

Lotissement « Les Phacélies » - Lots 13 et
14
L'Aiguillon-sur-Vie (85)



Référence / Indice	Intervention	Document	Etabli par	Contrôlé par
AMA26F091GA	06/08/2026	07/09/2026	Ghislain BARRÉ	Cécile JOANDOS

INTRODUCTION

Intervenants

	Coordonnées	Dates	
		Devis	Commande
A la demande de	SIOPHILAM Email : accueil@sipohilam.fr Tel : 02-51-21-62-16	10/06/2026	19/06/2026

Objectif

- étude préliminaire de site (mission G1 PGC).

Documents et plans reçus

Document/plan	date	reçu
Plan lots	10/06/2026	☒

Contenu (Norme NF P 94 500 novembre 2013)

Investigations

- sondages et prospections conformes au devis.

G1 PGC

- définition des principes généraux de construction.

Exclu de l'étude :

- diagnostic pollution du site.
- étude hydrogéologique (évolution de la présence d'eau, suivi des nappes...).
- toute approche des quantités, délais et coûts d'exécution des ouvrages géotechniques.

Avertissement

Ce type d'étude, limité en type et nombre d'investigations, comporte des incertitudes (hétérogénéités géologiques naturelles ou artificielles). Les données concernant la présence d'eau sont ponctuelles et non représentatives du site à l'échelle d'une année.

Pour chaque projet et pour lever les incertitudes, il conviendra de réaliser l'enchaînement des missions géotechniques G2 à G4.

Les ingénieurs d'ARMASOL sont à la disposition du Maître d'ouvrage et des différents corps de métiers pour tous renseignements ou explications complémentaires sur le rapport ou ses conditions d'utilisation.

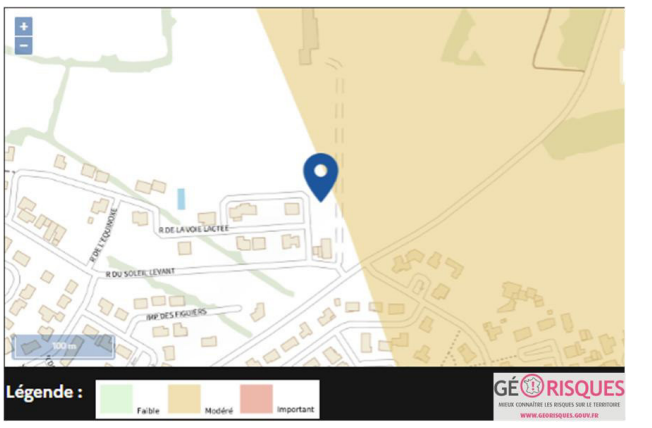
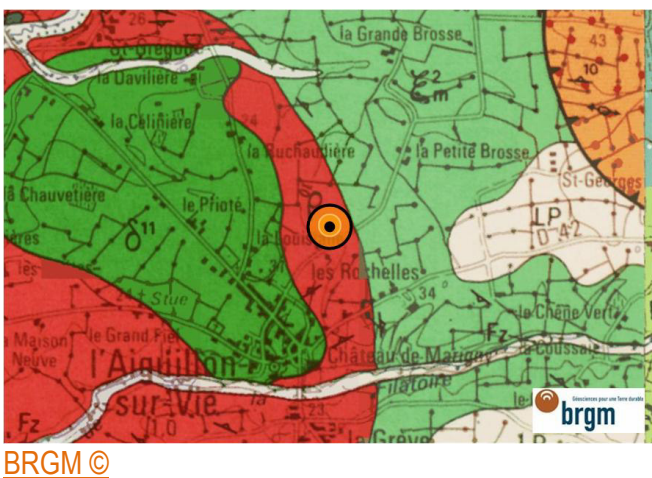
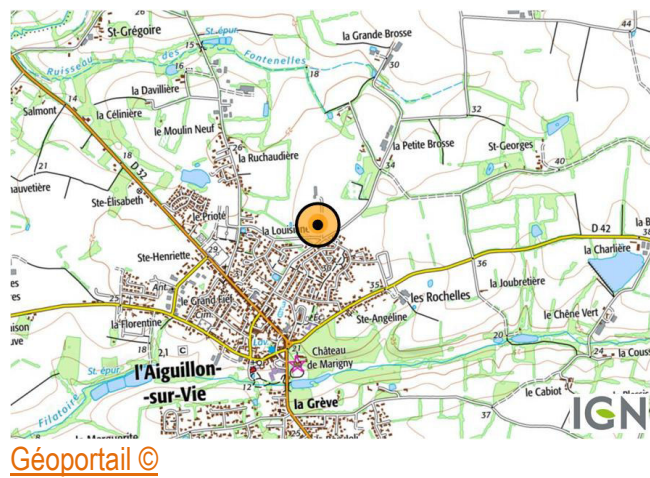
Assurances

Fimurex a souscrit un contrat d'assurance professionnelle BTP Ingénierie, économie de la construction auprès de la SMA Courtage. N° souscripteur : C28101N ; n° contrat : C28101 N7356002/ 002 134546

ENQUETE DOCUMENTAIRE

SITUATION, GEOLOGIE, RISQUES

Adresse : Lotissement « Les Phacélie » - Lots 13 et 14 – L'Aiguillon-sur-Vie 85220
Coordonnées GPS : Lat. = 46,676337 Long. = -1,824701 Altitude moyenne = 32 m NGF



Cavités	Mouvements de terrain	Inondation	Séisme	Radon
aucune recensée dans un rayon de 500 m	aucun recensé dans un rayon de 500 m	site non concerné par un PPR inondation	3 - modérée	3 - fort
Donnée piézométrique		Donnée de Forage	Aléa remontée de nappe	
Aucune donnée piézométrique de disponible et/ou pertinente à l'étude (source : base de données BSS du BRGM).		-	Site cartographié en zone sans débordement de nappe ni inondation de cave (source : base de données Géorisques).	

Pour le détail de l'information préventive sur les risques, consulter [Géorisques \(www.georisques.gouv.fr\)](http://www.georisques.gouv.fr)

INVESTIGATIONS GEOTECHNIQUES

PROSPECTION VISUELLE ET ENQUETE SUR SITE

Plan du terrain



Légende :

Référence nivellement = 100.0 (Borne OGE, nivellement ARMASOL)

Etat des lieux



Vue vers le Sud-est
Lot 13



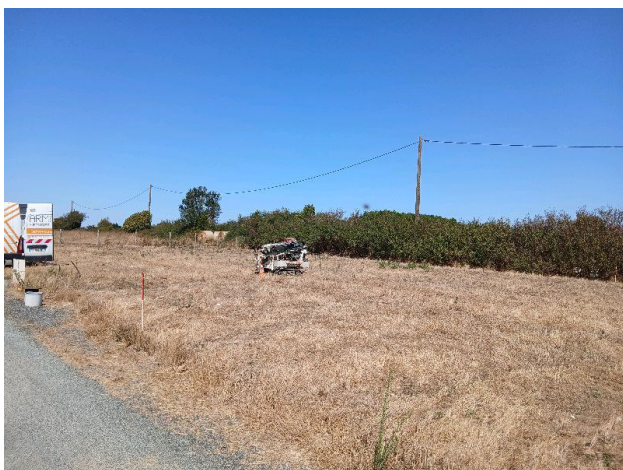
Vue vers le Sud-ouest
Lot 13



Vue vers le Sud-ouest
Lot 14



Vue vers le Sud-est
Lot 14



Vue vers le Nord-est
Lot 14



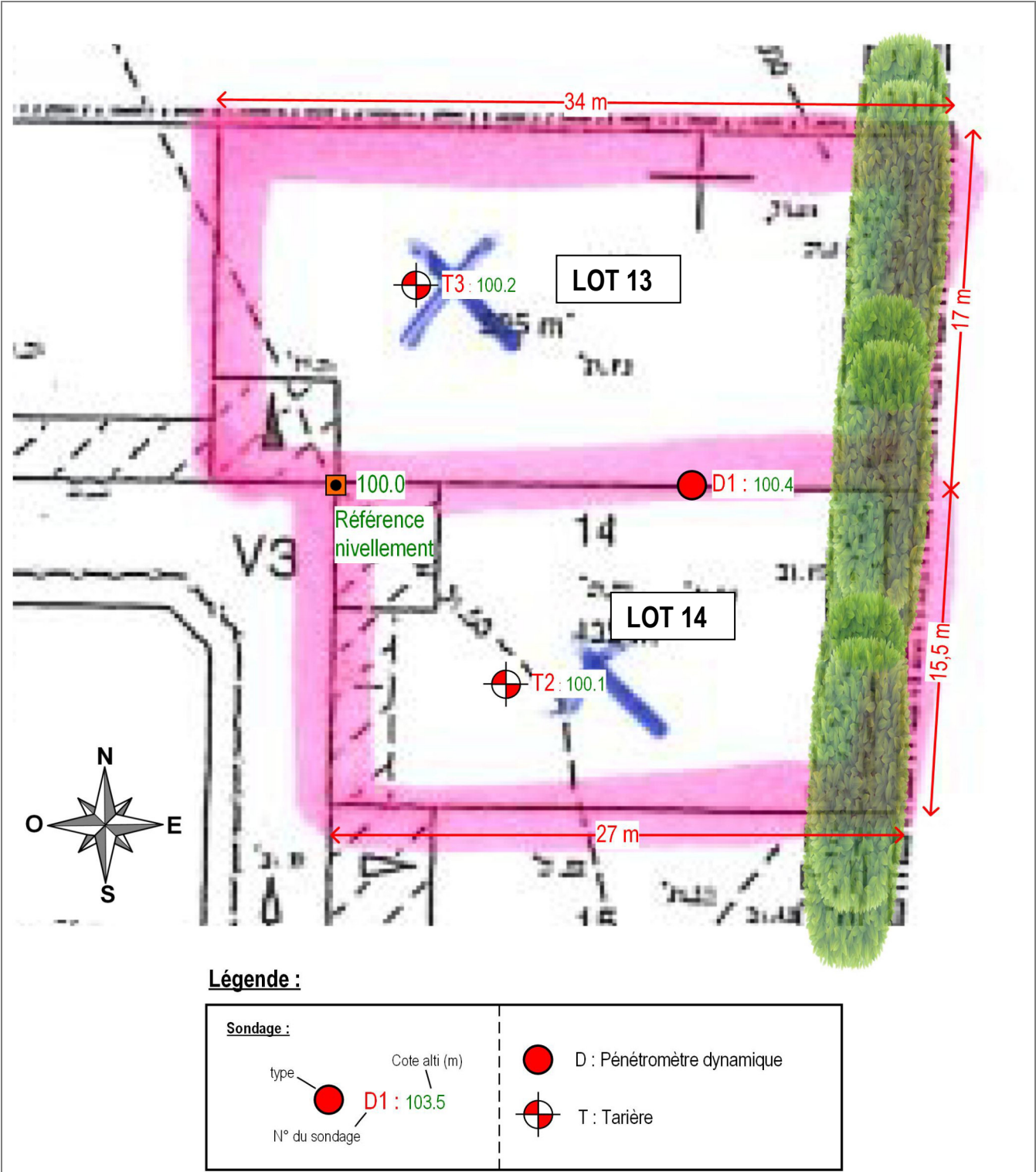
Vue vers le Nord-est
Lot 13

Site

Pente	Végétation	Avoisinants	Points singuliers
Faible (2%)	Herbes rases et haie arbustive à l'Est	Lotissement récent avec quelques maisons en RDC	-

Eau

Présence observée	Réseaux	Divers
Non détectée sur le site ou dans les sondages le jour de l'intervention	-	-



PENETROMETRE

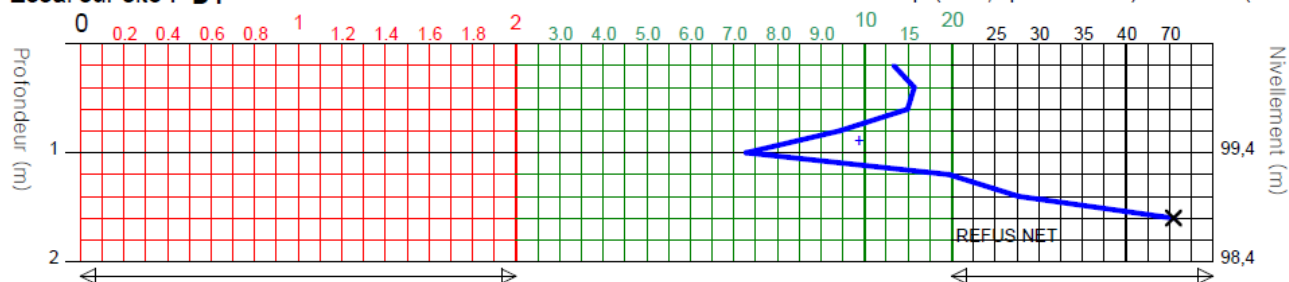
Solstice 9.31 2026

ARMASOL	Dossier AMA26F091GA	Annexe A

Date: 06/08/2026 Machine : ■ LX1 DYNAMIQUE V2 Nivellement: 100,4
Norme NF 22476-2:2005 Battage 64 kg, pointe 20 cm², chute 75 cm (DPSH-B) ou 37,5 cm (~DPM)

Essai sur site : D1

Trait bleu qd (DPM, épais:DPSH-B) Résistance(MPa)



Le sondage D1 montre des valeurs de résistances moyennes à élevées jusqu'à 1 m/TN. Ces valeurs augmentent rapidement à des valeurs très élevées jusqu'au refus à 1,6 m/TN.

PRELEVEMENTS ET ANALYSE DE SOLS

Relevé des profils géologiques									
Commentaire		tarière mécanique hélicoïdale Ø 63 mm	tarière mécanique hélicoïdale Ø 63 mm						
Cote (m)	Eau (m) Date Heure	Tarière T2 06/08/2026	Tarière T3 06/08/2026						Niveaux
100,2		100,1	100,2						
100,1									
100,0									
99,9									
99,8									
99,7									
99,5									
99,2									
99,0									
98,5									
98,0									
terre végétale marron de surface sable graveleux ocre limon sableux fin brun altérites : aspect limono argileux à graviers ocre argile limoneuse jaune pâle schistes altérés brun									
Eau			Niveaux						



Sol : sable graveleux ocre
Tarière T3 : prélèvement entre 0,4 et 1 m/TN



Sol : schistes altérés brun
Tarière T3 : prélèvement de 1 à 2,2 m/TN



Sol : altérites d'aspect limono-argileux à graviers ocre
Tarière T2 : prélèvement entre 0,6 et 1,1 m/TN



Sol : schistes altérés brun
Tarière T2 : prélèvement de 1,1 à 1,6 m/TN

PRINCIPES GENERAUX DE CONSTRUCTION

Sismicité

Règlementation applicable pour les zones 3 et 4	Zone sismique	Classe de sol (1 ^{ère} approche à confirmer)
Catégorie d'importance II maison individuelle	3	A

Zone d'influence géotechnique (ZIG)

A confirmer selon l'implantation des futures constructions. Présence d'une haie en limite de propriété Est : prévoir la pose d'un écran anti-racine en cas d'interaction avec les projets.

Aménagements/terrassement

- Prévoir une pelle à chenilles pour des travaux en période pluvieuse (sols de surface complètement dégradables par les engins en présence d'eau) et une pelle puissante pour terrasser dans les schistes altérés compacts sous-jacents.

Gestion de l'eau

- Collecte des eaux de toitures.
- Etude spécifique à prévoir pour les ouvrages d'infiltration.

Niveau bas à prévoir

- Plancher porté par les fondations (dalle portée ou vide sanitaire).

Fondations envisageables

- Semelles filantes et/ou isolées solidarisées (longrines de rattachement).
- Sol d'ancrage : schistes altérés (à confirmer en mission G2 AVP).
- Encastrement estimé : à partir de 1,2m/TN (à confirmer en mission G2AVP). Des approfondissements et rattrapages gros béton sont à prévoir.
- En cas d'hétérogénéité marquée des sols : fondations profondes (pieux, micropieux...) à prévoir.

L'ensemble des dispositions constructives sera précisé et détaillé en mission G2

DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES EN CAS D'ARGILES

Le constructeur de l'ouvrage est tenu de respecter les dispositions constructives suivantes :

I. – Les bâtiments en maçonnerie ou en béton sont construits avec une structure rigide. La mise en œuvre de chaînages horizontaux et verticaux, ainsi que la pose de linteaux au-dessus des ouvertures permet de répondre à cette exigence.

II. – Pour tous les bâtiments :

a) Les déformations des ouvrages sont limitées par la mise en place de fondations renforcées.

Elles ont comme caractéristiques d'être :

- en béton armé ;
- suffisamment profondes pour s'affranchir de la zone superficielle où le sol est sensible au phénomène de mouvement de terrain différentiel, soit a minima 1,20 m en zone d'exposition forte, ou de 0,80 m en zone d'exposition moyenne, telles que définies à l'article R. 112-5 du code de la construction et de l'habitation, sauf si un sol dur non argileux est présent avant d'atteindre ces profondeurs ;
- ancrées de manière homogène, sans dissymétrie sur le pourtour du bâtiment, notamment pour les terrains en pente ou pour les bâtiments à sous-sol partiel.

En l'absence de sous-sol, la construction d'une dalle sur vide sanitaire est prévue ;

- coulées en continu ;
 - désolidarisées des fondations d'une construction mitoyenne ;
- b) Les variations de teneur en eau du terrain à proximité de l'ouvrage dues aux apports d'eaux pluviales et de ruissellement sont limitées, pour cela :

- les eaux de gouttières sont éloignées des pieds de façade, avec un exutoire en aval de la construction ;
- les réservoirs de collecte des eaux pluviales sont équipés d'un système empêchant le déversement des eaux de trop plein dans le sol proche de la construction ;

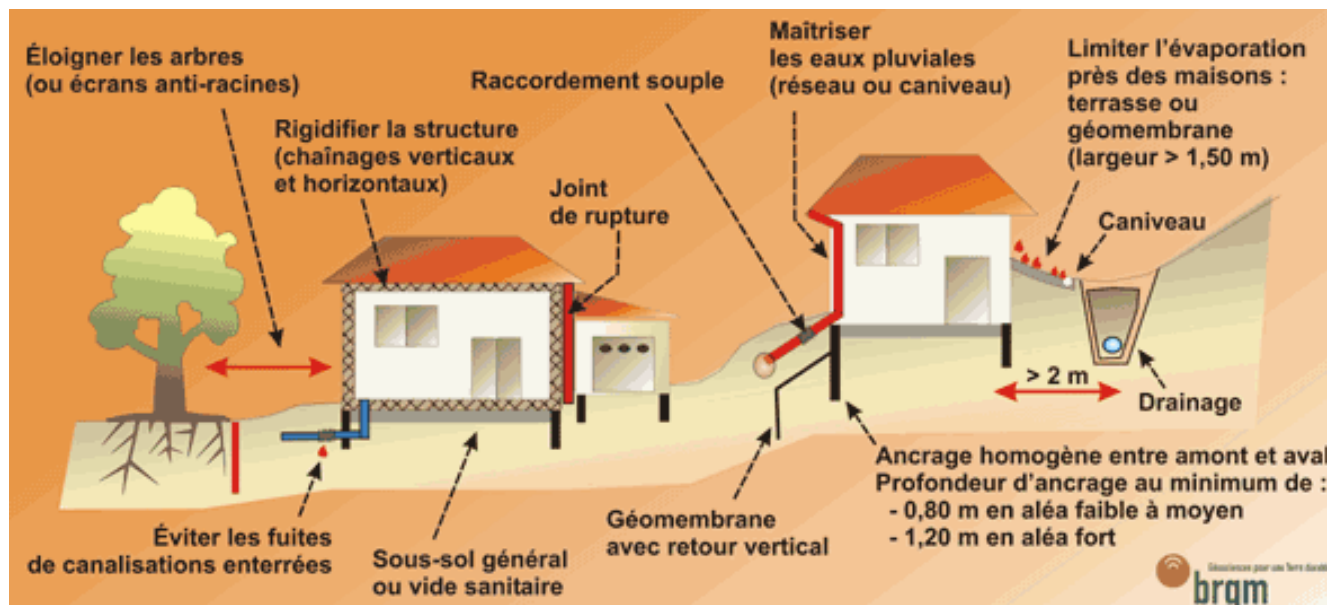
- les puits situés à proximité de la construction sont isolés des fondations par un système assurant son étanchéité ;
- les eaux de ruissellement superficielles ou souterraines sont détournées à distance de l'habitation en mettant en œuvre un réseau de drainage ;
- la surface du sol aux abords de la construction est imperméabilisée ;
- le risque de rupture des canalisations enterrées est minimisé par l'utilisation de matériaux flexibles avec joints adaptés ;

c) Les variations de teneur en eau du terrain à proximité de l'ouvrage causées par l'action de la végétation sont limitées, pour cela :

- le bâti est éloigné du champ d'influence de la végétation. On considère que la distance d'influence est égale à une fois la hauteur de l'arbre à l'âge adulte, et une fois et demi la hauteur d'une haie ;
 - à défaut du respect de la zone d'influence, un écran anti-racines est mis en place. Cet écran trouve sa place au plus près des arbres, sa profondeur sera adaptée au développement du réseau racinaire avec une profondeur minimale de 2 m ;
 - le cas échéant, la végétation est retirée en amont du début des travaux de construction afin de permettre un rétablissement des conditions naturelles de la teneur en eau du terrain ;
 - en cas de difficultés techniques, notamment en cas de terrains réduits ou en limite de propriété, la profondeur des fondations est augmentée par rapport aux préconisations du paragraphe II du présent article ;
- d) Lors de la présence d'une source de chaleur importante dans le sous-sol d'une construction, les échanges thermiques entre le terrain et le sous-sol sont limités. Pour cela, les parois enterrées de la construction sont isolées afin d'éviter d'aggraver la dessiccation du terrain situé dans sa périphérie.

– Les dispositions du présent arrêté sont applicables aux contrats mentionnés aux articles L. 112-22 et L. 112-23 du code de la construction et de l'habitation conclus à compter du 1er janvier 2020.

– Le directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages et le directeur général de la prévention des risques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.



Consulter :

Protéger sa maison de la sécheresse - Conseils aux constructeurs de maisons neuves pour application des dispositions constructives - Guide 2 de l'IFSTAR.

ANNEXES

MISSIONS NF P-500 (2013)		PHASES DES ETUDES GEOTECHNIQUES	A LA CHARGE DU MAÎTRE D'OUVRAGE OU DE SON MANDATAIRE	A LA CHARGE DE L'ENTREPRISE DE TRAVAUX GÉOTECHNIQUES
G1 G2 G3 G4 G5	G1	Etudes préalables ES Etude de site - Première identification des risques présentés par le site PGC Principes généraux de construction - Première adaptation des ouvrages futurs aux spécificités du site	X	
	G2	Etudes de conception AVP Avant projet - Définition et comparaison des solutions PRO Projet - Conception et justifications du projet DCE/ACT Consultation / Aide au choix de l'entreprise et à son contrat	X	
	G3	Etudes et suivi d'exécution PROJET Etude d'exécution, avec maîtrise de la qualité, du délai et du coût SUIVI Exécution des travaux		X
	G4	Supervision d'exécution PROJET Supervision de l'étude d'exécution SUIVI Supervision du suivi d'exécution (en interaction avec la phase PROJET)	X	
	G5	Diagnostic à toute étape d'un projet ou sur un ouvrage existant Influence d'un élément géotechnique spécifique sur le projet ou sur l'ouvrage existant		

Les missions G3 et G4 sont réalisées en parallèle

Selon le cas, une mission G5 peut être suivie par les missions G1 à G4

ARMASOL ©